



## Ouverture d'un commerce dans la commune de Bernissart

### Documents à fournir pour l'exploitation d'un commerce :

- une copie recto-verso de la carte d'identité de l'exploitant ;
- un extrait de casier judiciaire ;
  - via le service population de votre commune de résidence principale
- un numéro de téléphone de contact ;
- un descriptif de l'activité commerciale ;
- les heures d'ouverture du commerce ;
- une copie du contrat de bail ou du titre de propriété ;
- une copie du contrat d'assurance R.C. et objective ;
- un numéro d'entreprise ou de TVA ;
- une autorisation de l'AFSCA (vente de nourriture) ;
  - Téléphone : 0800 / 13 550 ou Mail : [pointdecontact@afsc.be](mailto:pointdecontact@afsc.be)
  - [www.favv-afsc.be](http://www.favv-afsc.be)
- une autorisation en matière d'accises (vente d'alcool, de tabac, de carburant, ...) ;
  - Téléphone : 02 / 57 85 810 ou Mail : [da.succ.gosselies@minfin.fed.be](mailto:da.succ.gosselies@minfin.fed.be)
  - [www.finances.belgium.be](http://www.finances.belgium.be)
- un rapport favorable de sécurité incendie de l'établissement (Zone de secours) ;
  - Téléphone : 069 / 58 08 95 ou Mail : [prevention@zswapi.be](mailto:prevention@zswapi.be)
  - [www.zswapi.be](http://www.zswapi.be)
- Certaines activités sont soumises à un permis d'environnement ;
  - <https://permis-environnement.spw.wallonie.be>
  - Téléphone : 1718 ou Mail : [rgpe.declarations.dpa.dgarne@spw.wallonie.be](mailto:rgpe.declarations.dpa.dgarne@spw.wallonie.be)

**Une fois tous les documents en notre possession, votre demande sera soumise au  
Collège communal pour autorisation.**